Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260605-DE_59_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 01
Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, LE FUR BASLÉ Frédérique, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, PORÉE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absent excusé : JACQUEMIN Bruno
Pouvoir : JACQUEMIN Bruno à RIOU-LEBRET Pierre-Yves
Secrétaire de séance : BEGASSE Marie

OBJET D_59_2026 : SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions et participations attribuées aux associations communales et organismes divers, propositions examinées par la commission des finances du 2 juin 2026.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité pour l'année 2026 :

a) le maintien des participations suivantes :
- 34 € par élève des établissements secondaires participant à des voyages ou séjours divers.
- 15 € par élève des établissements primaires de la commune pour le financement des voyages scolaires, versé aux associations de parents d'élèves de la commune.
- 12.5 € par élève pour les associations de parents d'élèves de la commune.
- 10 € par élève pour les jouets de Noël, versé aux associations de parents d'élèves de la commune.
- 40 € par élève concernant les fournitures scolaires

c) l'ensemble des propositions ci-dessous :

Association communales	
ACCA	**400 €**
ACCA bracelets sangliers	**240 €**
APEL école Saint Joseph 70 élèves	**875 €**
APEL voyages 44 élèves primaires	**660 €**
Amis de l'école publique 91 élèves	**1 137.50 €**
Amis école publique voyages 63 élèves primaires	**945 €**
Club du Bon' Accueil	**400 €**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260605-DE_59_2026-DE

Comité d'Animation	[illegible]
OGEC fournitures scolaires 70 élèves	2 800 €
Tennis de Table Granit Bleu	**400 €**
Les Mains Unies	**400 €**
Association extra communales	
Football Club Haute Bretagne Romantique	**1 045 €**
Comice agricole canton de Combourg	**1 122 €**
Office des Sports de la Bretagne Romantique	**1 559 €**

Monsieur le Maire précise que les associations suivantes : CATM, Troupe Tonone, Stock Cars et Palets Club ne sollicitent pas de subvention cette année.

Concernant la destruction des ragondins sur les lagunes de l'assainissement collectif, Monsieur le Maire propose de verser directement une subvention de 200 € à Monsieur Yannick HEUZÉ, piégeur agréé. Cette subvention sera imputée sur le budget annexe assainissement collectif.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire propose également de verser au FCHBR une subvention concernant l'animateur sportif d'un montant de 12 216 €, à laquelle il faut déduire un trop-versé en 2025, soit un montant net annuel de **9 780 €** pour 2026. Cette subvention sera versée trimestriellement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dernière proposition.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Marie BEGASSE

Le Maire,

Loïc LEBRET

MAIRIE DE BONNEMAIN
35 Ille et Vilaine